

<https://www.snetap-fsu.fr/Des-journees-d-etude-pour-repenser-le-mouvement-syndical.html>



2015 : Des journées d'étude pour repenser le mouvement syndical

- Le SNETAP - Les journées d'études du SNETAP -

Date de mise en ligne : mardi 3 mars 2015

Date de parution : 1er janvier 1970

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Organisation : quelques précisions -

Participants aux journées d'études

" Chaque section locale désigne un-e- délégué-e- syndiqué-e- (plus des suppléant-e-s).

" Chaque section régionale désigne un-e- délégué-e- retraité-e- (+ un-e- suppléant-e-)

" Les membres titulaires du [CSN](#) sont membres de droit de cette assemblée (en cas d'absence ils-elles sont remplacé-e-s par leur suppléant-e-).

" Pour les DROM-COM chaque département et territoire désigne un-e- délégué-e- syndiqué-e- (plus des suppléant-e-s). Avant l'achat des titres de transport, le-la délégué-e désigné-e doit en demander l'autorisation explicite à la Trésorerie nationale.

Autorisations d'absence

Ces journées d'études s'inscrivent dans le cadre des instances statutaires du SNETAP et permettent la délivrance d'autorisations spéciales d'absence (ASA) relevant des articles 12 et 13 du décret n° 82-447.

* Conditions de remboursement des frais de déplacement et d'hébergement

La trésorerie nationale du SNETAP prend en charge :

- le déplacement de chacun-e- des participant-e-s sur la base d'un tarif SNCF 2nd classe (hormis les représentants des DOM-TOM), sur fourniture des justificatifs. Pour tout cas particulier, un contact devra être pris par le - la délégué-e avec la trésorerie nationale.
- la nuit d'hôtel du mercredi soir, forfait de 55 ₣ (Il n'y a pas d'hébergement de prévu. Il revient à chacun d'effectuer sa réservation dans l'hôtel de son choix.
- Le repas de mercredi soir, forfait de 17 ₣. Les déjeuners sont retenus et réglés directement par la trésorerie nationale.

- le pré-programme de ces journées :



Programme des journées d'étude

- le bulletin d'inscription à retourner, par mail, pour **le lundi 16 mars** :

bulletin d'inscription

- le règlement intérieur des journées :



règlement intérieur

- un plan d'accès à AgroParistech - 16 rue Claude Bernard - 75 005 Paris

Plan d'accès

- une liste et coordonnées de centres d'hébergement et hôtels (à titre informatif) :



hôtels

Une convocation sera adressée individuellement, par mail, aux inscrits avec une autorisation d'absence à remettre à la direction de l'établissement au moins 48 h avant les journées. Sans réponse l'autorisation est réputée accordée.

Ne pas hésiter à nous contacter pour toute précision.

Merci de diffuser cette invitation à l'ensemble de nos syndiqué-e-s (pré-programme à l'appui), afin que nous réussissions ces journées et le 50ème anniversaire de notre organisation !